

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4587e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le mercredi 24 juillet 2002, à 15 h 50

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 24 juillet 2002, le Conseil de sécurité, en application de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4587e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé présenté en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M. William Lacy Swing, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission. »

02-49548 (F) 240702 240702